



LUGO DI NAZZA

Mairie

DECISION DU MAIRE 2024

Objet : relevé topographique section parcelles C 130, C131 et C379

Le Maire de Lugo di Nazza

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, déléguant à Monsieur François Benedetti, Maire de Lugo di Nazza, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les crédits budgétaires qui seront disponibles au BP 2024 ;
- CONSIDERANT que le relevé topographique sur les parcelles C 130, C131 et C 379 doit être fait au pied du mur existant sur la parcelle C129 pour la construction d'un mur de soutènement
- CONSIDERANT que pour mener à bien cette opération il convient de confier ces prestations auprès d'un prestataire de droit privé
- CONSIDERANT qu'une proposition sur devis a été demandée auprès d'un bureau d'étude CABINET UGO PETRONI aux dispositions de l'article R 2123-8 du code de la commande publique;
- CONSIDERANT qu'au regard de sa proposition, le bureau d'étude CABINET UGO PETRONI a remis une offre économiquement avantageuse
-

DECIDE

Article 1 : De confier le relevé topographique sur les parcelles cadastrées C 130, C 131 et C 379 pour la construction d'un mur de soutènement sur la parcelle mitoyenne C 129 avec le bureau d'étude CABINET UGO PETRONI dont le siège se trouve sur Ghisonaccia 20 240 avec un montant HT de 1 260.00 euros.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions du Maire (registre des arrêtés).

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

- Monsieur le Maire de Lugo di Nazza
- Monsieur le Sous Préfet de Corte

Fait à Lugo di Nazza, le mercredi 13 mars 2024

Monsieur le Maire
François Benedetti



Affiché en Mairie le : 15/03/2024
mise en ligne : 15/03/2024